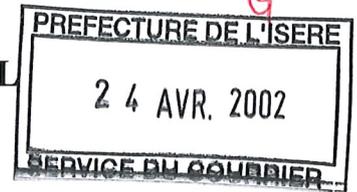


**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an **DEUX MIL DEUX**, le **VINGT HUIT MARS**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de
Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous
la présidence de Monsieur Michel BECLE-BERLAND, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2002
Secrétaire de séance : Christophe SESTIER.

PRESENTS : M. BECLE-BERLAND, J.M. GEORGIN, C. SESTIER, N. BAFFERT, B. BORREL, J.C.
CARTANNAZ, B. COTTAVE, B. GAUDE, M. ROBVEILLE, J.P. VICHIER-GUERRE, M.
VIRARD.

EXCUSE : M. GONNARD.

ABSENT : S. BRUN, F. DIEDERICHS, D. MOLLARET.

POUVOIR : M. GONNARD à N. BAFFERT.



OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Suite au passage à l'Euro, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions du cimetière à :

- Concession temporaire (15 ans) = 75 € / m²
- Concession trentenaire = 125 € / m²
- Concession cinquantenaire = 200 € / m²

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Publié et notifié
Le 19 Avril 2002

Le Maire
M BECLE-BERLAND

Transmis en Préfecture
Le 19 Avril 2002

